Droit de timbre de 16 euros acquitté, comme en fait foi le timbre fiscal apposé ici *au sens du D.P.R. n° 642/1972*	☐ **Droit de timbre de 16 euros acquitté, comme en fait foi le timbre fiscal dématérialisé** *au sens de l'autorisation de l'Agence des Impôts – Direction régionale de la Vallée d'Aoste réf. n° 8174/2012 (reçu annexé)*

RÉGION AUTONOME VALLÉE D'AOSTE
Assessorat du Tourisme, des Sports et du Commerce
Organismes, professions du tourisme et sport
1, Place S. Caveri

11100 AOSTE AO

Objet: ANNÉE _____ – Liquidation de l'allocation d'**invalidité permanente** visée à l'article 21 de la L.R. n. 7 du 7 mars 1997 (Réglementation de la profession de guide de haute montagne en Vallée d'Aoste) **– 1ère demande**

Je soussigné/e _____

né/e à _____ le _____

code fiscal _____

résidant à _____

rue/hameau de _____ n. ____

tél. _____ portable_____ fax _____

courriel _____ courriel certifié _____

averti(e) des sanctions prévues en cas de déclaration mensongère, de faux en écriture ou d'usage de faux, par l'article 76 du décret du président de la République n° 445/2000 et l'article 39 de la loi régionale n. 19/2007, et du fait que l'Administration régionale procèdera à des contrôles casuels de l'exactitude des déclarations fournies,

DÉCLARE

au sens de l'art. 47 du D.P.R. n° 445/2000 et de l'art. 31 de la L.R. n° 19/2007

(Mettre une croix dans la case voulue)

☐	être inscrit à l'Union valdôtaine des guides de haute montagne (premier alinéa de l'art. 21 de la L.R. n° 7/1997);
☐	avoir exercé la profession de guide en Vallée d'Aoste pendant cinq ans au moins, dont un an au moins dans les cinq années qui précèdent la date de présentation de la demande et ne plus être en mesure d'exercer ma profession raison d'une infirmité entraînant un taux d'incapacité supérieur à cinquante pour cent;
☐	avoir exercé la profession de guide en Vallée d'Aoste et ne plus être en mesure de l'exercer en raison d'une invalidité survenue dans l'exercice de ma profession;

N.B. Annexer le certificat délivré par un médecin de l'USL et validé par le médecin responsable du service de médecine légale de la susdite USL.

DEMANDE

1 La liquidation de l'allocation d'invalidité permanente au titre de l'année _____;

2 Le versement du montant y afférent sur le compte bancaire intitulé à _____ et dont le code IBAN est le suivant :

Cod. Pays européen	Cin	CIN	ABI	CAB	numéro du compte courant (12 chiffres)

3 que – informé du fait que cette allocation est assimilée au revenu du travail salarié, au sens de la lettre i) du premier alinéa de l'article 50 du Texte unique des impôts sur les revenus (DPR n°917/86) – ne me soient pas appliquées les déductions d'impôt visées aux alinéas 1 et 2 des articles 12 et 13 du Texte unique des impôts sur les revenus, mais le pourcentage de taxation IRPEF suivant:

N.B. Mettre une croix dans la case correspondant au pourcentage voulu.

☐ 23% pour un revenu global compris entre 0 et 28.000,00 Euros;

☐ 35% pour un revenu global de plus de 28.000,00 Euros et jusqu'à 50.000,00 Euros;

☐ 43% pour un revenu global de plus de 50.000,00 Euros.

DATE_____ SIGNATURE _____

N.B.: Annexer une photocopie non authentifiée d'une pièce d'identité en cours de validité du signataire

INFORMATION AU SENS DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE 2016/679 SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

TITULAIRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES
Le titulaire du traitement des données est la Région autonome Vallée d'Aoste, en la personne de son représentant légal *pro tempore*, installé au n°1 place Deffeyes à Aoste (11100) et joignable à l'adresse suivante de courrier électronique certifié : segretario_generale@pec.regione.vda.it.
DÉLÉGUÉ AU TRAITEMENT DES DONNÉES
Le délégué au traitement des données est le Dirigeant de la S.O. Organismes, professions du tourisme et sport, M.me Nadia Chenal, (tél.: 0165/275644 – courriel: n.chenal@regione.vda.it.
ADRESSES DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (*DPO*)
Le responsable de la protection des données pour la Région autonome Vallée d'Aoste peut être contacté aux adresses suivantes: privacy@pec.regione.vda.it (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifié) ou privacy@regione.vda.it Les communications doivent toujours être adressées « à l'attention du *Data Protection Officer* (*DPO*) de la Région autonome Vallée d'Aoste ».
FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES
Les données à caractère personnel colletées sont traitées – notamment au format numérique - et utilisées aux fins institutionnelles inhérentes à la procédure administrative pour laquelle elles ont été fournies, à savoir la liquidation des allocations destinées aux guides de haute montagne et de leurs héritiers, au sens de la L.R. n. 7 du 7 mars 1997. La communication de ces données est nécessaire aux fins du bon déroulement de la procédure susmentionnée. En cas de refus de communiquer les données demandées, il ne pourra être donné suite à la requête à laquelle fait référence cette information.
COMMUNICATION ET DIFFUSION DES DONNÉES.
Toutes les données à caractère personnel collectées sont traitées par le personnel de la S.O. Organismes, professions du tourisme et sport et du Département du tourisme, des sports et su commerce. Les données pourront être, de même traitées par le personnel des autres bureaux de l'Administration régionale, conformément aux instructions relatives aux finalités et aux modalités du dit traitement. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf dans les cas prévus par la loi, et ne seront pas divulguées.
PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES
Les données sont conservées sur papier ou au format numérique dans les locaux du Département du tourisme, des sports et du commerce situés 1 place S. Caveri – 11100 Aoste (AO), en vue de la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été fournies et pour la durée prévue par la réglementation en matière de conservation des documents administratifs - notamment à des fins d'archivage - et, dans tous les cas, dans le respect des principes de licéité, de nécessité et de proportionnalité du traitement.
DROITS DU TITULAIRE DES DONNÉES
Le titulaire des données a la faculté d'exercer à tout moment les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement : il a en particulier le droit de demander la rectification ou l'effacement des données qui le concernent, ainsi que la limitation du traitement, ou celui de s'opposer au traitement des dites données, et ce, en présentant une réclamation au DPO de la Région autonome Vallée d'Aoste, aux adresses susmentionnées.
DROIT DE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION
Au sens de l'article 77 du Règlement, toute personne considérant que le traitement des données qui la concernent est effectué en violation des dispositions dudit règlement peut envoyer une réclamation au Garant pour la protection des données, à l'adresse indiquée sur le site www.garanteprivacy.it.